



MAIRIE DE THIL  
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du Jeudi 04 Avril 2024

L'An deux mille vingt-quatre et le 04 Avril à 19 heures, dans le lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Céline FRAYARD, Maire.

Présents : Vanessa ARNASSAN, Jean-Matthieu CANCHES, Sophie CARLI, Cécile DARGASSIES, Céline FRAYARD, Caroline GRAIRE, Jean-Luc LÉZAT, Bruno PASQUIER, Julie ROUGER.

Absents - Excusés : Robert ARMENIER, Sandrine BOUVIER, François DROMARD, Cécile FAVIER PEZET, Pierre LAMOTHE.

Ont donné pouvoir : Sandrine BOUVIER à Céline FRAYARD.

*Secrétaire de séance : Jean-Matthieu CANCHES*

### **Convocation du 28 Mars 2024**

Madame Céline FRAYARD déclare, avec 09 conseillers présents à l'ouverture de la séance le quorum atteint ; le conseil peut valablement délibérer.

Ouverture de la séance à 19 heures 00

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **1- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 MARS 2024**

Madame Céline FRAYARD interroge les Membres du Conseil sur d'éventuelles remarques à formuler sur le procès-verbal de la réunion du 26 Mars 2024.

Sans remarque de la part des conseillers, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **2- AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023**

Madame le Maire indique que les membres de la Commission Finances proposent d'affecter en section d'investissement 150 000 € sur les 449 874.62 € de résultat excédentaire cumulé de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2023.

Ces 150 000.00 € paraîtront sur l'article 1068 en recette d'investissement, l'excédent conservé en section de fonctionnement de 299 874.62 € sera inscrit en recette sur le chapitre 002 : excédent antérieur reporté – dans le budget primitif de 2024.

*Madame le Maire soumet au vote l'affectation du résultat. Vote POUR à l'unanimité*

### **3- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024**

Madame le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH).

En conséquence, Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir en 2024 comme suit les taux au niveau de ceux de 2023 :

TAXES	Taux 2023 (rappel)	Taux 2024
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	36.62 %	36.62 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	74.60 %	74.60 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH)	14.50 %	14.50 %

***Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :***

de voter pour 2024 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 36.62 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 74.60 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 14.50 %.

### **4- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Madame le Maire indique à l'assemblée que la commission Finances s'est réunie pour étudier les différentes demandes de subventions des associations.

Elle soumet la proposition de la commission à l'assemblée afin d'attribuer les subventions comme suit.

Elle précise que ne prendront pas part au vote les élus membres du bureau ou du conseil d'administration de leur association.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :***

ASSOCIATIONS	MONTANT	VOTE
AGE D'OR	500 €	10 Pour
APE des Thilous (Association des Parents d'Elèves)	250 €	10 Pour
ARAC	150 €	10 Pour
ASINERIE D'EN MANAOU	500 €	10 Pour
ASVS	300 €	10 Pour
COMITE DES FETES	4 500 €	09 Pour : Jean-Luc LEZAT, président du comité des fêtes ne prend pas part au vote

COVS	300 €	10 Pour
FNACA	150 €	10 Pour
FOOTBALL CLUB OUEST	300 €	10 Pour
FOYER RURAL	500 €	10 Pour
RUGBY XV SAVE	300 €	10 Pour

## **5- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2024 équilibré en dépenses et en recettes :

Dépenses de fonctionnement.....	1 084 834.62 €
Dépenses d'investissement.....	751 530.52 €
<b>Total des Dépenses.....</b>	<b>1 836 365.14 €</b>
Recettes de fonctionnement.....	1 084 834.62 €
Recettes d'investissement.....	751 530.52 €
<b>Total des Recettes.....</b>	<b>1 836 365.14 €</b>

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le budget primitif à l'unanimité.*

L'assemblée délibérante autorise Madame le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes :

Fonctionnement : 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Investissement : 7.5 % des dépenses réelles de la section

### Informations/Questions diverses

- ❖ Mme le Maire informe de l'arrivée des nouveaux gérants du P'tit Thil courant avril 2024 pour une réouverture prévue début Juin. Un nettoyage des locaux a été effectué mercredi 03 avril par une entreprise mandatée par 1000 cafés.
- ❖ Mme Julie ROUGER rappelle qu'une nouvelle collecte de sang aura lieu lundi 08 avril 2024 de 14h à 19h à la salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Céline FRAYARD déclare le Conseil clos à 20 heures 23.

Fait à Thil, le 05 Avril 2024

Céline FRAYARD  
Maire de THIL